



## MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par le soussigné, Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

**QUE** le conseil de la Municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 9 février à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située sur le lot 5 440 707 du cadastre du Québec, Les Éboulements.

**QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM172-2026** consiste à déroger aux éléments suivants du règlement de zonage 275-24 de la Municipalité:

- Autoriser une marge de recul avant de 6,10 m alors que la norme prescrite dans la zone Ad-10 est de 7,5 m;
- Autoriser une marge de recul arrière de 0,3 m alors que la norme prescrite dans la zone Ad-10 est de 2 m;
- Autoriser un coefficient d'emprise au sol de 0,3 alors que la norme dans la zone ad-10 est de 0,1;
- Permettre l'empiétement d'un stationnement de 1,5 m dans la cour avant, en façade principale du bâtiment, alors que l'article 9.2 alinéa 2 vient y prohiber l'implantation à un tel endroit;.

Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

#### Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante : [direction@leseboulements.com](mailto:direction@leseboulements.com) au plus tard le 8 février 2026. Ces dernières seront lues lors de la séance du 9 février 2026.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 23<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2026

Jean-Sébastien Pilote  
Directeur général et greffier-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité des Éboulements, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis à l'endroit désigné par le conseil municipal et publié sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 23<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2026

Jean-Sébastien Pilote  
Directeur général et greffier-trésorier